

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2011**

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Mardi vingt neuf Novembre 2011 à 19 heures à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : MM LETHUILLIER, BOUCHER, MME HAIE, MM LOQUET, ISABEL, BROU, GUIRLIN, ROBERT, MME KERMARREC, M. MOREAU-PAGANELLI, MMES RANDOUX, LEGER, M. DESHAYES, MME CHOTARD, M. POTOT

Etaient absents excusés : M. DUPORT (pouvoir à M. LETHUILLIER), M. CAPILLERY (pouvoir à M. BOUCHER), MME JETHA (pouvoir à MME CHOTARD)

Elodie RANDOUX est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**I – FINANCES**

**1°/ Décisions modificatives au budget 2011**

D.2011/11/001  
 DM 2 BUDGET  
 GENERAL

**a) DM N°2 sur Budget Général**

Dans le cadre d'ajustements budgétaires, Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision modificative au budget général 2011 (D.M. n°2) qui s'établit selon tableau ci-dessous :

| Article                          | Libellé                                 | Montant  |
|----------------------------------|---|----------|
| <b>Dépenses d'Investissement</b> |   |          |
| 2138412                          | Autres constructions acquisition squash | + 20 000 |
| 21568/822                        | Autre matériel vidéo surveillance       | - 20 000 |
|                                  | <b>Total</b>                            | <b>0</b> |

Le budget reste en équilibre. Cette DM N° 2 est adoptée à l'unanimité

D.2011/11/002  
 DM 2 BUDGET EAU  
 ET ASSAINIS.

**b) DM N° 2 sur Budget Eau et Assainissement**

Dans le cadre d'ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, Maire, propose une décision modificative au budget Eau et Assainissement 2011 (D.M. n° 2) qui s'établit selon tableau ci-dessous :

| Article  | Libellé                                       | Montant  |
|--|---|----------|
| <b>Dépenses de Fonctionnement – Service Eau</b>            |   |          |
| D 701249   | Reversement aux agences de l'eau              | + 15 000 |
| D 6061   | Fournitures non stockables (eau / énergie...) | + 500    |
| D 6071   | Compteurs                                     | + 1 000  |
| D 6378   | Autres taxes et redevances                    | + 1 000  |
| D 023  | Virement à la section Investissement          | - 17 500 |
| <b>Dépenses de Fonctionnement – Service Assainissement</b> |   |          |
| D 701249   | Reversement aux agences de l'eau              | + 36 000 |
| D 023  | Virement à la section Investissement          | - 36 000 |
| <b>Dépenses Investissement – Service eau</b>               |   |          |
| 23158-02   | Travaux de raccordement                       | - 17 500 |
| R 021  | Virement de la section d'exploitation         | - 17 500 |
| <b>Dépenses Investissement – Service Assainissement</b>    |   |          |
| R021   | Virement de la section d'exploitation         | - 36 000 |
| D 23153-1  | Travaux divers                                | - 36 000 |

Le budget global Eau et Assainissement reste en équilibre en section de fonctionnement en dépenses et recettes à hauteur de 478 000 € (264 940 € pour le service des Eaux et 213 060 € pour le service Assainissement).

En section d'investissement, le budget primitif Eau et Assainissement qui était de 275 000 € avait été ramené à 269 300 € après une première modification. Suite à cette DM N° 2 il est ramené à 215 800 € en recettes et dépenses. Adopté à l'unanimité.

**D.2011/11/003**  
**INDEMNITES**  
**DE CONSEIL**  
**AU TRESORIER**

### **2°/ Indemnités de conseil au Trésorier comptable**

M. le Maire rappelle la délibération n° D2610 du 30/09/2010 accordant l'indemnité de conseil à Monsieur le Trésorier de Dreux Municipale au taux de 100%. Il présente le décompte de cette indemnité pour l'année 2011 s'élevant au montant net de 548.33 €. Adopté à l'unanimité.

**D.2011/11/004**  
**NOUVELLE TAXE**  
**AMENAGEMENT**

### **3°/ Nouvelle Taxe Aménagement**

M. le Maire expose que dans le cadre de la fiscalité de l'urbanisme, il a été créé une nouvelle taxe d'aménagement en remplacement des taxes actuellement en vigueur, à savoir : la Taxe Locale d'Equipement (TLE), la taxe CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement) et la TDENS (Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles).

Cette nouvelle taxe d'aménagement s'appliquera aux demandes d'autorisations, de permis de construire et aux déclarations préalables déposées à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Il appartient au Conseil Municipal d'en fixer le taux.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-3 et suivants ;

Le Conseil Municipal de CHERISY, à l'unanimité, décide d'instituer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois suivant son adoption.

**D.2011/11/005**  
**TARIFS PUBLICITE**  
**MUNICIPAL 2012**

### **4°/ Tarifs publicité bulletin municipal 2012**

Michel LETHUILLIER informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour les publicités qui figureront dans le bulletin municipal 2012.

Il est proposé de maintenir les tarifs de l'an passé qui sont les suivants :

|                                  |       |
|----------------------------------|-------|
| * 1/12 <sup>e</sup> de page      | 70 €  |
| * 1/8 <sup>e</sup> de page       | 100 € |
| * 1/4 de page                    | 150 € |
| * 1/2 page                       | 230 € |
| * création de la page complète : | 400 € |

\* majoration de 10% de tous ces tarifs si les encarts publicitaires sont insérés en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> page de couverture.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

### **5°/ Demande de subventions au titre de la DETR 2012 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)**

**D.2011/11/006**  
**DEMANDE SUBV**  
**DETR REFLECTION**  
**TOITURE ECOLE**  
**PRIMAIRE**

#### **a) Réfection et travaux de mise aux normes de bâtiment scolaire**

M. le Maire rappelle le projet relatif à la réfection de la toiture de l'école élémentaire concernant les travaux d'isolation thermique et d'étanchéité. L'article 179 de la loi de Finances pour 2011 a créé une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), fusion des anciennes dotations d'équipement DGE (Dotation Globale d'Equipement) et DDR (Dotation de Développement Rural). Pour le département d'Eure et Loir, sont éligibles à cette dotation, les communes de moins de 2 000 habitants.

Les travaux de mise aux normes peuvent être pris en considération. L'école élémentaire de Cherisy comporte 7 classes dont 5 sont installées dans un bâtiment construit en 1981 selon les normes de l'époque. Les classes sont régulièrement entretenues (rénovation des sols, peintures, etc...).

A ce jour, il est constaté que l'isolation de la toiture ne correspond plus aux nouvelles normes actuelles et qu'il est nécessaire d'en renforcer l'isolation.

Une étude a été réalisée en 2010. Le coût estimé de ces travaux de mise aux normes est de 45 372,50 € HT, soit 54 265,51 € TTC (valeur juillet 2010).

Le Conseil Municipal approuve ce projet de réalisation de ces travaux et sollicite à cet effet une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR 2012.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

|   |                    |
|---|--------------------|
| Montant des travaux HT                              | 45 372,50          |
| Subvention DETR de 20%                              | 9 074,50           |
| ou 50%  | 22 686,25          |
| Emprunt   | 0                  |
| Autofinancement (si subvention à 20%)               | 45 191,01          |
| ou (si subvention à 50%)                            | 31 579,26          |
| <b>TOTAL</b><br><b>(Montant des travaux T.T.C.)</b> | <b>54 265.51 €</b> |

Ces travaux commenceront après réception du courrier de l'Etat déclarant le dossier complet ou l'arrêté attributif de subvention. Adopté à l'unanimité.

**D.2011/11/007 b) Raccordement réseau eau en interconnexion Chérisy / Ste Gemme**

**DEMANDE SUBV DETR 2012 INTERCONNEXION** Les dossiers relatifs à l'eau potable peuvent être subventionnés au titre de la DETR à la condition de concerner des travaux d'interconnexion des réseaux et le renforcement des réseaux de distribution.

**EAU CHERISY / STE GEMME** M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux d'interconnexion nécessaires à la sécurité de distribution d'eau potable entre Chérisy et Ste-Gemme-Moronval. Une étude a été faite en 2009 et l'estimation était de 34 645 € HT, soit 41 435,42 € TTC, pour la pose d'une canalisation en diamètre 90 sur une longueur de 265 mètres. Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation de ces travaux et sollicite à cet effet une subvention de l'Etat.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

|   |                  |
|---|------------------|
| Montant des travaux HT                              | 34 645,00        |
| Subvention DETR 20%                                 | 6 929,00         |
| Ou 50%  | 17322,50         |
| Emprunt   | 0                |
| Autofinancement (si subvention 20%)                 | 34 506,42        |
| (si subvention 50%)                                 | 24 112,92        |
| <b>TOTAL</b><br><b>(Montant des travaux T.T.C.)</b> | <b>41 435,42</b> |

Ces travaux commenceront après réception du courrier de l'Etat déclarant le dossier complet ou l'arrêté attributif de subvention. Adopté à l'unanimité.

**6°/ Demande de subventions au Conseil Général au titre du FDAIC 2012**

**D.2011/11/006BIS a) Travaux de réfection et de mise aux normes de bâtiment scolaire**

**DEM SUBV FDAIC REFECTION TOITURE ECOLE PRIMAIRE** M. le Maire rappelle le projet relatif à la réfection de la toiture de l'école élémentaire concernant les travaux d'isolation thermique et d'étanchéité. L'école élémentaire de Chérisy comporte 7 classes dont 5 sont installées dans un bâtiment construit en 1981 selon les normes de l'époque. Les classes sont régulièrement entretenues (rénovation des sols, peintures, etc...).

A ce jour, il est constaté que l'isolation de la toiture ne correspond plus aux nouvelles normes actuelles et qu'il est nécessaire d'en renforcer l'isolation.

Une étude a été réalisée en 2010. Le coût estimé de ces travaux de mise aux normes est de 45 372,50 € HT, soit 54 265,51 € TTC. (valeur juillet 2010).

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation de ces travaux pour un montant de 45 372,50 € HT – soit 54 265,51 € TTC.

Il sollicite à cet effet, auprès du Conseil Général, une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes pour cette réalisation.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

|   |                    |
|---|--------------------|
| Montant des travaux HT                              | 45 372,50          |
| Subvention Département FDAIC 30%                    | 13 611,75          |
| Subvention Etat - DETR de 20%                       | 9 074,50           |
| Emprunt   | 0                  |
| Autofinancement                                     | 31 579.26          |
| <b>TOTAL</b><br><b>(Montant des travaux T.T.C.)</b> | <b>54 265.51 €</b> |

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 1<sup>er</sup> semestre 2012

Fin des travaux : 1<sup>er</sup> semestre 2012. Adopté à l'unanimité.

**D.2011/11/007BIS b) Raccordement réseau eau en interconnexion Cherisy / Ste Gemme**

DEM SUBV FDAIC

INTERCON. EAU

CHERISY /

STE GEMME

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux d'interconnexion nécessaires à la sécurité de distribution d'eau potable entre Cherisy et Ste-Gemme-Moronval. Une étude a été faite en 2009 et l'estimation était de 34 645 € HT, soit 41 435,42 € TTC, pour la pose d'une canalisation en diamètre 90 sur une longueur de 265 mètres.

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation de ces travaux pour un montant de 34 645 € HT soit 41 435,42 € TTC et sollicite à cet effet auprès du Conseil Général, une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

|   |                  |
|---|------------------|
| Montant des travaux HT                              | 34 645,00        |
| Subvention Département FDAIC 50%                    | 17 322,50        |
| Subvention DETR 20%                                 | 6 929,00         |
| Emprunt   | 0                |
| Autofinancement                                     | 17 183,92        |
| <b>TOTAL</b><br><b>(Montant des travaux T.T.C.)</b> | <b>41 435,42</b> |

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 1<sup>er</sup> semestre 2012

Fin des travaux : 1<sup>er</sup> semestre 2012. Adopté à l'unanimité

**D.2011/11/007TER 7°/ Confirmation des conditions d'acquisition du squash**

CONFIRMATION

CONDITIONS

ACQUISITION

SQUASH

Suite aux délibérations D.2011/06/010 – D.2011/07/001 – D.2011/08/003 et D.2011/09/010, relatives à l'acquisition du squash, M. le Maire donne le détail de la répartition détaillée de cette acquisition :

① Murs du squash par la SCI PELTIER moyennant le prix principal de 162 786 € majoré de 29 271 € de TVA

② Cession par la SARL SQUASH'EUR 28 du fonds moyennant le prix principal de 27 214 €, comprenant le mobilier suivant :

- 4 tables en teck + 8 chaises en teck, un banc (double assise) 6 chaises de jardin (plastique) 1 bar + 3 tabourets de bar, 2 meubles MISUYA, aménagement des courts de squash, 1 appareil multifonctions (salle de musculation), 10 vestiaires, et 2 bancs blancs.

Adopté à l'unanimité.

**II – ADMINISTRATIF****D.2011/11/008****CONVENTION****LA POSTE /****ENLEVEMENT****COURRIER****1°/ Convention La Poste / Enlèvement du courrier**

M. le Maire expose :

Considérant l'intérêt de mutualiser la collecte du courrier départ des différentes collectivités publiques ayant leur siège à Cherisy,

Considérant l'offre de la Poste en date du 7 juillet 2011 correspondant à un coût annuel de 1 045 € TTC et 4 enlèvements hebdomadaires en un lieu déterminé,

Considérant les accords de principe donnés par les collectivités publiques suivantes :

- la Communauté de Communes "Les Villages du Drouais",
- le Syndicat Intercommunal du Pays Drouais (SIPAD),
- le Syndicat Intercommunal d'Electrification de Prouais Rosay (SIEPRO),
- le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Eure (SIAVEURE).

Après avoir entendu les explications nécessaires, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention de groupement de commande pour les 4 collectivités publiques considérées et la Commune de Cherisy, en vue de la collecte du courrier départ dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- coût annuel : 1 045 €/5 = 209 € TTC par collectivité.
- 4 enlèvements hebdomadaires du courrier départ avant 15h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- lieu de collecte au siège de l'une des collectivités publiques.
- pris en charge de la gestion comptable par la Communauté de Communes.
- durée de la convention : 3 ans. Adopté à l'unanimité.

D.2011/11/009  
AVENANT  
CONVENTION  
CCLVD

## **2°/ CCLVD - Avenant aux conventions de mise à disposition de locaux pour l'accueil périscolaire**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes "Les Villages du Drouais" a décidé, sur proposition de la Commission Enfance Jeunesse, de mettre à jour la nature des charges conventionnées et d'introduire des ratios afin de plafonner et d'indexer les frais de ménage et de fluides.

Il est donc proposé un avenant aux conventions d'occupation des locaux pour l'accueil périscolaire.

Après présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

D. 2011/11/010  
SUPPRESSION  
POSTE ADJOINT  
ANIMATION  
18H/SEMAINE

## **3°/ Suppression de poste d'adjoint d'animation 18 heures/semaine**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

- qu'en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

- que le Comité Technique Paritaire (CTP) doit être consulté sur la suppression d'un poste en application de l'article 97 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu que la compétence Enfance Jeunesse est détenue par la Communauté de Communes "Les Villages du Drouais" depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006, la Commune de Cherisy n'ayant plus cette compétence depuis cette date, il convient de supprimer le poste de 18 heures d'adjoint d'animation 2<sup>e</sup> classe.

Considérant la demande de suppression adressée au Comité Technique Paritaire,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le conseil municipal,

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **ACCEPTÉ** la suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2<sup>e</sup> classe à 18 heures par semaine.
- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence.

D.2011/11/011  
PLAN COMMUNAL  
SAUVEGARDE

## **4°/ Plan Communal de Sauvegarde**

M. MOREAU PAGANELLI présente au Conseil Municipal le Plan Communal de Sauvegarde de Cherisy finalisé. Après délibération, le Plan Communal de Sauvegarde est adopté à l'unanimité.

M. le Maire remercie M. MOREAU PAGANELLI pour son investissement dans ce dossier.

## **III – TRAVAUX**

### **1°/ Rapport Commission des Travaux**

Les deux grands chantiers de voirie entrepris cette année (travaux de sécurité rue du Moulin aux Osmeaux et rue de Marsauceux) sont terminés.

La reprise des gouttières du presbytère a été faite. Une porte d'entrée de l'école élémentaire a été remplacée.

Dans le cadre de la préparation du budget 2012, la commission se réunira pour déterminer les travaux qui seront réalisés pendant cette année. Une tournée éclairage public est également prévue.

La SNCF va entreprendre des travaux importants sur la ligne de Granville, au niveau du passage à niveau de Raville, ces travaux vont débuter en janvier. L'accès en passage à niveau sera neutralisé du 16 janvier au 28 janvier 2012. Des déviations seront mises en place.

#### **IV – RAPPORT DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

La Commission Scolaire s'est réunie le 17 novembre 2011 à 19 heures à l'Espace Hugo avec comme ordre du jour : la cantine. En effet, suite aux conseils d'écoles, les parents élus avaient questionné M. BOUCHER sur la qualité des repas servis à la cantine, quelques enfants semblant ne pas apprécier les repas préparés par Yvelines Restauration. Dans un souci de clarté, la Commission Scolaire avait donc convié 160 familles à une réunion d'information en présence d'une diététicienne de la société. Seules 12 familles ont répondu à l'invitation.

Après avoir retracé l'évolution des effectifs de cantine, les changements de personnels et le passage à la restauration en liaison froide, Michel LETHUILLIER et Christian BOUCHER passent la parole à la représentante de la société prestataire.

Cette dernière informe être la diététicienne de l'entreprise et insiste sur l'aspect "familial" de celle-ci. Elle apporte tous les renseignements demandés par les parents présents.

Un exposé complet, précis voire même pointu. Aucune question n'a été éludée : provenance des aliments, méthodes de préparation, de conservation, transport, nature des huiles etc. Un échange enrichissant pour tout le monde s'en est suivi permettant de clarifier certains points.

A travers ce dialogue les élus ont tenu à réaffirmer leur confiance à Yvelines Restauration dont ils sont entièrement satisfaits. M. BOUCHER rappelle qu'avant de choisir cette société, la Commission Scolaire s'était rendue sur place pour juger sur pièces. Ce choix s'est effectué à l'unanimité.

La cantine traditionnelle aurait posé des problèmes compte-tenu des effectifs (presque 200 repas chaque jour). Il n'y a actuellement aucune place vacante. Il est aussi rappelé qu'aucune sélection n'est faite quant à l'accueil. Que les parents travaillent ou ne travaillent pas (pour diverses raisons) tous les enfants ont toujours été accueillis. Or, il s'avère que certaines familles pourraient récupérer leur enfant le midi pour déjeuner à la maison mais elles ne le font pas pour continuer à bénéficier d'un certain confort. Il est rappelé également que la cantine joue un rôle social non négligeable. Le prix de revient d'un repas est de 7,66 €. La commune prend à sa charge 4,67 €. Les repas sont donc vendus à 39% de leur valeur. La charge annuelle pour le budget communal est de 117 964,20 €. Ces prix ne tiennent pas compte des investissements et amortissements. De plus, ce service rendu n'est pas une obligation pour les familles et fonctionne sous l'entière responsabilité de la municipalité. Il est hors de question de le remettre en cause pour quelques enfants (sur 190) qui n'aiment pas ceci ou cela. La cantine continuera donc à fonctionner comme elle l'a toujours fait, c'est-à-dire dans d'excellentes conditions, dans le respect des normes exigées, avec la totale confiance de la municipalité qui, dans ce domaine, a toujours pris ses responsabilités.

D.2011/11/012  
SUBV EXCEPTION.  
ECOLE PRIMAIRE

#### **Demande de subvention exceptionnelle de l'école élémentaire pour une classe transplantée**

M. BOUCHER présente une demande de subvention exceptionnelle de l'école élémentaire pour permettre à 2 classes de partir en classe transplantées à St-Pair sur Mer au mois de mai 2012. Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, attribue une subvention exceptionnelle de 1 800 € pour l'ensemble du projet. Adopté à l'unanimité.

#### **V – QUESTIONS DIVERSES**

1. M. le Maire informe que l'entreprise JOSSE interviendra mercredi 30 novembre pour le remplacement de la porte de l'école élémentaire.

2. M. le Maire informe de la visite en Mairie du nouveau Sous Préfet de Dreux, Monsieur GUERZA, la semaine dernière.

#### **TOUR DU TAPIS**

C. BOUCHER

↳ Signale le stationnement dangereux de certains véhicules rue de la Libération à Raville. Il est constaté également que, dans cette rue, des poubelles restent sur le trottoir pendant toute la semaine.

B. LOQUET

↳ La commission Culture-Animation-Loisirs s'est réunie le 24 novembre dernier. Bibliothèque - bilan sur l'année : 20 lecteurs – 2 bénévoles – fréquentation des écoles 2 jours/semaine.

En l'absence de convention avec la BDP, la commune ne serait plus desservie en livres. Expose la possibilité de s'associer à la commune de Mézières qui serait en train de créer une bibliothèque informatisée. M. le Maire se rapprochera de M. le Maire de Mézières pour plus de précisions.

↳ Téléthon 2012 : la commune participe pour la 24<sup>e</sup> année. Le programme a été distribué dans les boîtes à lettres.

↳ Samedi 10 décembre : installation des sapins sur la commune.

↳ Location Espace Hugo : souhaiterait que l'on attende de connaître les dates des manifestations des associations avant de prendre les locations des particuliers. M. le Maire répond que c'est difficile car la salle est réservée longtemps à l'avance. Il serait souhaitable que les associations réservent leurs dates de façon régulière tous les ans.

M. ISABEL

↳ Informe avoir assisté à la dernière réunion du SITED. La hausse du coupon pour 2012 devrait être de 1.5% (compte tenu de l'augmentation de la TVA).

↳ La ligne de bus "marché" sera de nouveau assurée pendant les vacances scolaires.

A. BROU

↳ Signale que le site du ball-trap devra être fermé car il est très visité. M. le Maire donne son accord.

D. ROBERT

↳ Informe avoir reçu le rapport du Cabinet SOGETTI demandé par la SICA ANET. M. le Maire constate que Cherisy est dans la moyenne en ce qui concerne le prix de l'eau. Il faudra réfléchir aux travaux à envisager dans le futur (mise aux normes éclairage public – remplacement canalisations plomb, etc.)

↳ Signale la rupture de la canalisation d'eau qui alimente le Petit Cherisy (au lieudit La Remise aux Porcs) dans la nuit de samedi à dimanche dernier.

↳ A surpris des joueurs de paintball sauvage derrière la marnière.

N. KERMARREC

↳ Se demande si le sens interdit posé sur le nouveau parking devant l'école est utile. M. le Maire répond qu'il est indispensable et qu'il envisage de poser une barrière par mesure de sécurité.

↳ Rappelle que la fête de Noël pour les enfants de la commune aura lieu le dimanche 11 décembre. Recherche des volontaires pour la distribution des jouets.

R.J. MOREAU PAGANELLI

↳ Informe que le Marché de Noël organisé par l'Association St-Pierre aura lieu le dimanche 11 décembre au Foyer St-Pierre. Les stands sont gratuits pour les exposants.

↳ Remercie la commune au nom de la paroisse pour la réparation des gouttières du presbytère. Il reste 2 fenêtres et 1 porte à remplacer. Signale des gouttières bouchées + pilier dégradé sur la toiture au-dessus de la sacristie. M. le Maire répond que les employés communaux interviendront avec une nacelle.

D. LEGER

↳ Demande la pose d'étiquettes au-dessus des bacs du cimetière + la réunion de la commission Eclairage public

L. DESHAYES

↳ Signale que les nouveaux plots clignotants rue de Marsauceux ne fonctionnent déjà plus !

↳ Signale un poteau défoncé sur la clôture du stade (terrain B).

↳ A été avisé que l'éclairage du stade serait éblouissant. La SICAE ELY sera contactée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.